



Institut de Formation et de Recherche des Arts Energétiques et Martiaux Chinois

HABILITATION ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Je soussigné, Christian BERNAPEL, Président de la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois, atteste que :

En référence au décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée, et à l'article : 1 et à l'article D 1172-2 3° et 4° du code de la Santé.

Corinne MENDEZ DROUART

Titulaire du : **Diplôme fédéral AMCI nei chia homologué (BP AMCI)**

Est habilitée à encadrer la discipline **Taichi chuan**
dans le cadre d'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE.

Fait le : 14 décembre 2020

Le Président

N° d'attestation : PM2020065

